

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 85

présenté par
Mme Nachury

ARTICLE 26

Rédiger ainsi cet article :

« La première élection du conseil de la métropole de Lyon se tient au mois de mars suivant la création de la métropole.

« De la création de la métropole à l'élection du conseil de la métropole, les délégués communautaires de la communauté urbaine de Lyon exercent le mandat de conseiller métropolitain. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

À compter du 1^{er} janvier 2015, la métropole lyonnaise sera une collectivité locale de plein exercice. Son conseil doit donc être élu au suffrage universel direct dès 2015 et non à l'horizon 2020.